

Liste d'arguments :

- Gare inutile car la gare Saint Roch vient d'être rénovée avec une augmentation de sa capacité de fonctionnement rendant suffisante cette gare St Roch même avec la construction de LNMP pour de longues années encore.
- Gare inutile tant que la LNMP n'est pas en service et tant que l'activité de cette ligne nouvelle ne se soit développée suffisamment pour justifier d'une gare supplémentaire.
- Gare placée en zone rouge au niveau du risque inondation du PPRI ; les récentes intempéries sérieuses sur Montpellier rappellent la gravité de ces situations et la responsabilité que prendraient des élus à créer une gare en zone inondable.
- Projet de Gare située sur une nappe phréatique reconnue d'importance.
- Gare inutile car il n'y a pas de raccordement avec les TER,
- Gare inutile car sans aucune concertation, RFF a supprimé le raccordement, avec la ligne actuelle, sur St Brès pourtant prévu dans la DUP du Contournement Nîmes Montpellier supprimant toutes possibilités de liaisons avec la LNMP et la ligne actuelle avant Montpellier et rendant obsolète la notion d'intérêt général.
- Gare qui engendre des surcoûts pour le citoyen, non pris en compte : travaux pour allonger la ligne 1 de tram par exemple.
- Les temps de trajets pour les usagers sont allongés pour accéder à cette hypothétique gare de 45 mn en moyenne (voire 1h).
- L'artificialisation des terres majore les problèmes liés aux inondations car les revêtements rendent imperméables les sols, les eaux ruissellent et s'accumulent, les eaux ne s'écoulent plus suivant un schéma naturel.
- Gare inutile mettant en péril un des derniers corridors « verts » du littoral et faisant disparaître « la ceinture verte » de Montpellier avec les impacts définitifs sur la biodiversité et les biotopes.
- Non respect du SCOT voté en 2006 de l'agglomération
- Non prise en compte du patrimoine exceptionnel « château de la Mogère »

Modèle de lettre :

A l'attention de :

Monsieur le Commissaire Balandraud,
enquête publique Gare Sud de France
Mairie de Montpellier
1 place Georges Frêche
34000 Montpellier

Monsieur le commissaire enquêteur

Par la présente, je vous demande d'enregistrer mon opposition personnelle au projet de seconde gare à Montpellier.

Ce projet est inutile, participe au gaspillage de l'argent public et comporte des risques particulièrement importants.

En effet, la gare St Roch du centre ville récemment rénovée est largement suffisante dans sa capacité d'accueil et gestion des flux de transport et ce pour plusieurs dizaines d'années. Elle est très bien desservie par les transports en commun ce qui n'est pas le cas du projet de la gare de la Mogère, qui ne bénéficie pas de correspondance par ailleurs avec les TER, imposant un éloignement et des temps de correspondance irréalistes.

Ce projet amènera à privilégier le trafic à grande vitesse sur la nouvelle ligne, avec des gains de temps illusoire en pratique, un recours accru aux véhicules automobiles particuliers pour accéder à la gare, le tout au détriment des trafics voyageurs inter cités et fret.

Ce projet de gare constitue de fait un dévoiement des finalités déclarées d'intérêt public du contournement ferroviaire de Nîmes et Montpellier.

En l'état actuel et tant que la LNMP n'est pas en service avec une activité suffisante, cette gare ne verrait qu'un trafic très réduit de TGV (3 à 5 trains par jours grand maximum) et ce, pendant de très longues années puisque la LNMP a été repoussée par la commission mobilité 21. Par ailleurs la gare St Roch du centre ville a toute la capacité nécessaire pour absorber l'activité même avec la mise en place de LNMP.

Ce projet de gare comporte des risques puisque situé en zone rouge du PPRI, zone inondable. La bétonisation aggrave les risques climatiques et d'inondation ; notre secteur déjà gravement touché doit être préservé. Ce projet met en péril le secteur et les citoyens. De plus ce projet participe à la disparition des terres fertiles à fort potentiel agricole, détruit les écosystèmes ; il est en contradiction avec le SCOT de l'agglomération voté en 2006. De plus ce projet a reçu un avis très défavorable et sévère de l'Autorité Environnementale.

En conséquence, je vous demande de constater l'absence de caractère d'intérêt général de ce projet, et de rappeler au contraire la pertinence de construire en priorité l'échangeur ferroviaire initialement prévu au nord de Saint-Brès, qui seul permettra un usage équilibré de la nouvelle ligne.

Veillez agréer Monsieur le Commissaire mes respectueuses salutations